

FORMULE DE RÉSILIATION

(LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR, ART. 190)

► Cours à exécution successive

Le Client qui souhaite résilier un cours à exécution successive, soit un programme qui s'échelonne sur plusieurs jours et/ou plages horaires (ci-après un « **Programme à exécution successive** »), doit en informer l'École sur neige ou l'École de vélo, selon le cas, par écrit, soit en remplissant la formule de résiliation ci-dessous et en l'envoyant par courriel à ecole@bromontmontagne.com, soit en remplissant le [formulaire](#) prévu à cet effet. Les modalités de remboursement suivantes sont applicables selon le cas :

- **Avant le début du programme** : Remboursement complet sur le même mode de paiement que celui utilisé lors de l'achat.
- **Après le début du programme** : Remboursement partiel basé sur le nombre de jours restants au Programme à exécution successive, moins des frais administratifs équivalant au plus petit des montants suivants : 50 \$ taxes en sus ou 10 % du prix des cours restants, et ce, sur le même mode de paiement que celui utilisé lors de l'achat.

Aux fins du calcul, le prix unitaire d'un cours est déterminé en divisant le prix total payé pour le Programme à exécution successive par le nombre total de cours prévus. Le montant remboursable correspond au nombre de cours restants au Programme à exécution successive multiplié par ce prix unitaire moins les frais administratifs applicables.

FORMULE DE RÉSILIATION

À : Bromont, montagne d'expériences – École sur neige / École de vélo
150, rue Champlain
Bromont (Québec) J1L 1A2

Date : (date d'envoi de la formule)

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat conclu le (date de la conclusion du contrat) à (lieu de la conclusion du contrat)

(nom du consommateur)

(signature du consommateur)

(adresse du consommateur)